

L'enquête portant sur la société d'auto-école dématérialisée [LEPERMISLIBRE](http://lepermislibre.fr) (siège à Lyon) pour travail dissimulé, a été classée sans suite. Un arrêté de fermeture de l'établissement avait été pris l'an dernier. Il avait été suspendu par la justice administrative. Le classement sans suite a été décidé pour infraction insuffisamment caractérisée. La société fondée en 2015 propose un apprentissage de la conduite en ligne, les réservations de leçons de conduite se font également sur le site et il est possible de géolocaliser l'enseignant le plus proche. Les tarifs sont ainsi moins élevés avec 729 € la formule de base code avec 20 h de conduite. L'enquête portait sur le statut de 49 enseignants en avril 2018. Ils sont à présent 150 indépendants plus 16 personnes employées. www.lepermislibre.fr